



AVIS PUBLIC

SÉANCE DU CONSEIL

Avis public est par la présente donné aux citoyens de la municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges

- **Que**, le Conseil municipal conformément aux dispositions de l'article 148 du Code municipal du Québec a adopté, lors de la séance tenue le 4 décembre 2017, une résolution par laquelle est établi le calendrier des séances ordinaires de l'année 2020. Les séances du Conseil municipal se tiendront à la salle des délibérations de l'Hôtel de ville, 33 rue de l'Église à Saint-Ferréol-les-Neiges;
- **Que**, la séance du 5 mai 2020 aura lieu à 18 heures 30 au lieu de l'heure habituel de 20 heures;
- **Que**, la séance se tiendra à huit clos par vision conférence et qu'un enregistrement de celle-ci sera disponible le lendemain sur le site web de la municipalité;
- **Qu'un**, résumé des décisions de la séance sera disponible sur le site web de la municipalité.

Donné à Saint-Ferréol-les-Neiges, le
4 mai 2020

Avis numéro : 2020-23

Martin Leith
Secrétaire-trésorier

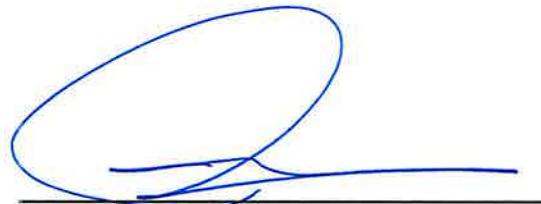
CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Martin Leith, secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le Conseil :

1. Hôtel de ville
2. Caisse Desjardins de la Côte-de-Beaupré
3. Église
4. Marché du village Dany Drouin
5. Marché Mont-Ste-Anne
6. Garage Daniel Morency

le 4 mai 2020, entre 8 heures et 16 heures 30.

En foi de quoi, je donne ce certificat,
le 4 mai 2020.



Martin Leith
Secrétaire-trésorier